
PROCÈS-VERBAL AGA DES PARENTS 14 SEPTEMBRE 2022

La rencontre a officiellement commencé à 19 h 05.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Karine Rahmani :

QUE Claire Tamet agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 septembre 2021

Adopté à l'unanimité.

5. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis par courriel en conformité avec l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

6. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le lien suivant a été utilisé: <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>

Il a été indiqué que la formation se fait à distance de chez soi, et à son rythme. De plus la direction propose avant chaque conseil d'établissement la liste des capsules pertinentes selon les sujets à l'ordre du jour.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le bilan des activités a été présenté.

8. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

M. Vignola, actuel président du conseil d'établissement, souhaite présenter sa candidature à titre de représentant des parents pour un prochain mandat. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Mr Lafrenière a expliqué les étapes de l'élection, ainsi que le nombre de postes disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

10. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 3 postes en élection pour des mandats de 2 ans et 1 poste pour un mandat de 1 an;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées pour le postes de 2 ans;

Annie Beauchamp, Maryse Robitaille, Lamia Sadaoui et Evariste Tshibuabua

Un vote est tenu.

Dévoilement des résultats :

Les nouveaux membres élus sont Maryse Robitaille, Annie Beauchamp et Evariste Tshibuabua

CONSIDÉRANT qu'il y a 3 postes en élection pour des mandats de 2 ans et 1 poste pour un mandat de 1 an;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées; Lamia Sadaoui, Ariany Garcia

Un vote est tenu.

Dévoilement des résultats : Lamia Sadaoui

11. ÉLECTION DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées; Karine Rahmani, Ariany Garcia, Marie-Eve Martineau, Long Vu, Mathilde Galliot et Dounyazed Hamidouche

Ces 6 parents substituts ont été approuvés à l'unanimité.

12. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées; M. Vignola

Par acclamation M. Vignola est élu à l'unanimité.

13. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Mme Robitaille se propose comme substitut, ce qui est accepté à l'unanimité.

14. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « OPP ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

Nom : OPP de l'école St Fabien.

La création d'un OPP a été adoptée à l'unanimité.

Composition de l'OPP. Les parents intéressés ont laissé leurs coordonnées.

15. POINT D'INFORMATIONS

15.1 Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du conseil d'établissement

Ce point a déjà été expliqué en début de séance.

16. VARIA

1. Proposition d'un mode hybride (Teams et présentiel) pour l'année prochaine pour l'assemblée générale ou la faire le même soir. Le CSSDM a indiqué que légalement il était fortement recommandé de faire la rencontre en présentiel. Ce point sera discuté au premier CE.
2. La promotion de Allôprof est faite notamment sur le site de l'école. Mais ceci pourrait être mieux expliqué aux enfants. La direction en prend bonne note et verra comment faire cela.
3. Il n'y a pas de période d'aide aux devoirs programmée à la fin de l'école. Les enseignants incluent des récupérations et de l'aide pendant leur période de cours. A noter qu'il y a plusieurs années le service de garde avait essayé mais il y avait peu de demande. De plus ce personnel n'est pas adéquatement formé pour aider au mieux les élèves. Des options seront discutées au CE, tel qu'offrir une période calme pendant le service de garde.
4. Proposition pour accrocher ou mettre en hauteur sur un banc les sacs à dos des enfants dans la cour. A noter qu'il est interdit de mettre des crochets aux murs extérieurs. La direction a pris en compte la demande et va voir les options possibles.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin à 20 h 13.

